



TT SENLIS- REGLEMENT INTERIEUR

1. Les formalités d'inscription

Est membre de l'association toute personne ayant rempli les formalités d'inscription et payé sa cotisation au tarif en vigueur. Les formalités d'inscription sont effectuées exclusivement en ligne sur le site du TT SENLIS.

Le fait d'adhérer à l'association implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur. Une copie du présent règlement intérieur est disponible en consultation et en téléchargement sur le site internet de l'association : www.senlistt.com (rubrique « Infos pratiques » puis « Documents »).

2. Les cotisations et indemnités

La cotisation au club couvre l'année sportive qui débute le 1^{er} Juillet de l'année en cours et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Les tarifs de cotisation sont validés chaque année en Assemblée Générale.

La cotisation comprend l'adhésion à l'association ainsi que la licence FFTT et l'assurance incluse.

Le club ne demande la licence auprès de la FFTT qu'après paiement complet de la cotisation (ou accord de paiement en plusieurs fois) par le demandeur.

Une réduction forfaitaire sera appliquée pour tout nouvel adhérent s'inscrivant à partir du 1^{er} janvier de l'année sportive en cours.

En cas de désengagement ou d'exclusion l'adhérent ne peut obtenir le remboursement même partiel de sa cotisation et des frais de licence engagés.

Des indemnités de remboursement (indemnités kms, formations,....) pourront être versées sur demande auprès du Bureau.

3. Le respect du matériel

Chaque adhérent est tenu de ne pas détériorer les matériels mis à sa disposition (tables, filets, robot, séparations, balles, raquettes) et de veiller au respect des lieux et à leur propreté.

4. Alcool

La consommation d'alcool est interdite dans la salle sauf si explicitement autorisée par le Président lors de certains événements du club.

Par ailleurs, et par tradition lors des rencontres par équipes, l'équipe qui reçoit partage le verre de l'amitié avec les joueurs adverses incluant éventuellement de la bière, à l'exclusion de tout autre alcool.

5. Les entrainements

Les créneaux d'entraînement sont ouverts aux membres du club. (Il pourra toutefois être accordé une séance d'essai préalable à l'inscription, en particulier lors de la reprise de septembre). Un membre du Bureau ou l'entraîneur en charge de la séance d'entraînement pourra refuser l'accès aux non membres.

Les horaires des créneaux d'entraînement sont portés à la connaissance des adhérents et des parents au début de la saison.

Il n'y a pas d'entraînement dirigé pendant les vacances scolaires (des stages peuvent éventuellement être proposés par le club).

Les adhérents doivent respecter les horaires d'entraînement ainsi que les créneaux réservés spécifiquement à telle ou telle catégorie de joueurs (jeunes, adultes loisirs, compétiteurs équipes x ...). Certains créneaux sont en jeu libre sans restriction et tout le monde peut alors y accéder.

TT SENLIS REGLEMENT INTERIEUR Version 1.0

Une tenue de sport (short ou pantalon de survêtement, maillot, baskets propres) est exigée aux entraînements sous peine de refus de l'accès aux tables.

Par mesure de sécurité, un joueur ne doit jamais rester seul dans la salle en fin de journée.

6. Compétitions par équipes

Les équipes sont constituées par les capitaines et coordonnées par le responsable des adultes compétiteurs. Elles comprendront X joueurs choisis en fonction de leur niveau sportif, de leur motivation, de leur disponibilité, de leur marge de progression.

Les joueurs sélectionnés s'engagent à être présents pour tous les matchs de championnat où ils ont été sélectionnés. Toute absence doit être signalée le plus tôt possible au capitaine.

Toute absence non justifiée pourra influencer le capitaine sur les compositions d'équipes ultérieures. Les capitaines devront fournir à leurs joueurs le calendrier ainsi que le lieu des compétitions.

Lors des compétitions ou des championnats, les équipes concernées sont responsables de l'installation et du rangement de la salle (tables, séparations...) ainsi que du bon accueil de l'équipe adverse.

Les joueurs doivent être ponctuels et respecter l'horaire de démarrage. Les joueurs doivent rester jusqu'à la fin de la compétition (même s'ils ont fini leurs matchs) afin d'encourager leurs coéquipiers et d'aider au rangement de la salle le cas échéant.

Lors de matchs à domicile, chaque équipe est tenue de laisser la salle propre.

Le port du maillot du club est obligatoire lors des compétitions.

7. Compétitions individuelles

L'inscription aux compétitions individuelles s'effectue en ligne via le site du club avant une date limite précisée dans le mail d'information et sur le site. Aucune inscription ne pourra être prise après cette date.

Une inscription peut donner lieu au paiement des droits d'inscription.

Tout désistement ou absence à une compétition doit être signalée le plus tôt possible selon les instructions figurant sur le mail d'information. En cas d'absence injustifiée, les amendes éventuelles prononcées par le Comité ou la Ligue seront répercutées aux joueurs.

8. La représentation du club et le comportement des membres

Le TT SENLIS, club affilié à la FFTT, s'engage à développer les valeurs du sport, l'esprit Olympique et participe ainsi à l'éducation de la jeunesse. Les membres du TT SENLIS véhiculent l'image de leur club et leur comportement doit être exemplaire et respectueux de ces valeurs.

Les membres de TT SENLIS s'engagent à respecter leurs entraîneurs, partenaires, dirigeants, spectateurs, arbitres et adversaires en tous lieux où ils se présenteront, tant lors de compétitions, que de stages, entraînements, ou au cours des déplacements. Ils ne doivent en aucune circonstance tenir des propos à caractère politique, xénophobe, sexiste, religieux.

Le respect, la politesse et la qualité du comportement général font ainsi partie de l'esprit sportif et de la culture du TT SENLIS.

9. Règlement disciplinaire

Le Bureau, via son Président, peut être saisi pour manquement à l'éthique du club, non-respect du règlement intérieur, harcèlement, menace physique ou morale envers toute personne de l'association ou pour toute action portant atteinte à l'association, ses dirigeants ou ses membres.

Le Bureau pourra prendre des sanctions telles que

- suspension de compétitions envers un ou des joueurs
- avertissement
- exclusion momentanée du club
- exclusion définitive du club

Il ne sera fait aucun remboursement de licence ou d'adhésion.

TT SENLIS REGLEMENT INTERIEUR Version 1.0

10. Droit à l'image :

Le membre (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise le club:

- à effectuer des films ou à photographier les membres du club dans le cadre des activités ou rencontres sportives du club, à domicile ou à l'extérieur.
- à publier ces photos/vidéos sur les différents supports de communication de l'association (page Facebook, compte Instagram, chaîne Youtube, site internet, newsletter, flyers/affiches de rentrée ...), et cela, à titre informatif et sans but lucratif.

11. Les modifications

Le Bureau se réserve le droit de modifier certains articles du règlement intérieur et en informera les membres de l'association.

Validé par le Bureau en date du 01/07/2024